

	<b>Réserve Naturelle de l'Estuaire de la Seine</b>	<b>2024</b>
<b>Opération</b>	<b>IP24 Mise en œuvre du programme de restauration et d'entretien du marais de Cresserval</b>	
<b>Objectif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en application la programmation d'actions d'entretien et de restauration à l'échelle quinquennale</li> <li>• Assurer la fonctionnalité de zone humide</li> </ul>	
<b>Méthode</b>	<p>En 2016, une étude a été lancée pour l'établissement d'un programme pluriannuel d'entretien et de restauration du marais de Cresserval (PPER). Cette étude poursuit deux objectifs : la restauration des fonctionnalités des zones humides du secteur ainsi que le maintien des usages agricoles compatibles avec l'atteinte des objectifs environnementaux.</p> <p>Après différentes étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Diagnostic environnemental et hydraulique</li> <li>2) Modélisation hydraulique</li> <li>3) Etude de la compatibilité des besoins en eau</li> <li>4) Enjeux du PPER</li> <li>5) Rédaction du PPER</li> <li>6) Indicateurs de suivis</li> </ol> <p>Ce document validé par l'ensemble des parties prenantes (RNNES, usagers, propriétaires du foncier, services de l'Etat) détermine le plan d'action à entreprendre pour l'amélioration du fonctionnement de la zone humide tout en rendant compatible l'usager agricole avec cet objectif prioritaire. Outre cette étude Cresserval a bénéficié d'une DUP permettant avec le concours financier de l'AESN l'achat des terrains de cresserval par le Conservatoire du littoral. Cette maîtrise foncière permet donc d'orienter les grands enjeux environnementaux mais aussi de passer en phase opérationnelle depuis le pied de falaise jusqu'au canal de Tancarville.</p> <p>Ce document de planification donne donc une forte visibilité à l'amélioration des conditions environnementales de ce secteur particulier au sein de la réserve naturelle.</p>  <p style="text-align: center;"><i>Le marais de Cresserval</i></p>	

## Résultats

La phase d'étude s'est achevée à l'été 2020. Le programme de travaux déterminé par cette étude a connu une première mise en œuvre anticipée en 2020 grâce à un financement du Ministère de la Transition Ecologique.

Ces premiers travaux ont été soumis à un comité de concertation constitué en parallèle et associant toutes les parties prenantes.

Pour les 5 années du PPER, le gestionnaire souhaite mettre en œuvre une démarche itérative et concertée consistant à prévoir les travaux de l'année n+1 en s'appuyant sur les observations et résultats des travaux de l'année n en associant à chaque étape les parties prenantes (exploitants agricoles, propriétaires fonciers, services de l'Etat).

Les années 2020 et 2021 ont permis de travailler sur le fossé de ceinture de Cressenval pour restaurer les écoulements en son sein, la restauration des écoulements vers les extrémités Est et Ouest du marais a été réalisée également. Les deux premières années du PPER ont donc permis de distribuer l'eau dans Cressenval et l'objectif des travaux 2022 était de commencer à travailler sur la bonne circulation de l'eau dans la partie centrale en prenant les précautions nécessaires pour garantir en simultané l'alimentation des extrémités du marais.

Pour se faire il est primordial de pouvoir contrôler le pouvoir drainant de certains fossés, soit en comblant certains drains, soit en contrôlant les trop nombreux exutoires au canal de Tancarville.

La méthode d'intervention menée par le gestionnaire suit une logique amont ->aval mais nécessite d'éventuelles reprises d'intervention au fur et à mesure des années compte tenu de la complexité des écoulements (faible pentes, inversions des sens d'écoulement en fonction des saisons etc....) et des enjeux en place (écologique et agricoles).

Ainsi en 2022, des travaux d'entretien de la végétation ont été réalisés sur le fossé de ceinture. Ils avaient pour objectif de permettre le développement d'une végétation rivulaire (herbacée haute, arbustive) adaptée aux milieux et aux enjeux.

Des travaux de restauration des écoulements ont porté sur un fossé au centre du marais mais aussi sur des portions du fossé de ceinture. Ces dernières interventions ont été rendues nécessaires pour permettre un meilleur écoulement où des dysfonctionnements ont été constatés.

Quelques interventions ponctuelles ont porté sur la mise en sécurité d'un pipeline traversant un fossé à restaurer ou encore la mise en place de plusieurs buses, afin d'assurer la continuité des écoulements où le passage répété des engins agricoles pourrait dégrader le milieu ou occasionner des discontinuités.

En 2023, deux nouvelles tranches de travaux ont été réalisées dans le but de résoudre quelques problèmes hydrauliques, afin d'assurer une bonne circulation de l'eau au printemps et en été.

En 2024, des travaux ont été réalisés en pied de falaise afin de rétablir l'écoulement d'une source colmatée. Cette intervention a fait suite aux difficultés rencontrées par la profession agricole en termes d'alimentation en eau du bétail sur le secteur. Cet événement a fait prendre conscience à la profession agricole de la nécessité de raccorder les parcelles du marais de Cressenval à un réseau d'eau fonctionnel. Des travaux d'entretien de la végétation ont également été menés sur l'ancien captage AEP de La Cerlangue afin de maintenir le site ouvert suite à la destruction du bâti par le Conservatoire du Littoral en 2022/23.

	  <p><i>Décolmatage d'une source en pied de falaise.</i></p>
<b>Commentaires et préconisations</b>	<p>2020 voit la fin de la phase d'étude et le début de la phase de travaux. C'est un tournant pour la gestion de cette partie de la réserve naturelle, où il devenait urgent d'intervenir concrètement tant au regard des objectifs de restauration de la biodiversité, qu'au regard des attentes des usagers et notamment de la profession agricole (besoin en eau pour les troupeaux).</p> <p>Il est cependant nécessaire de pouvoir trouver le juste milieu entre l'expression de la biodiversité, les besoins / attentes des usagers, mais aussi la possibilité que le réseau hydraulique offre. En effet, le régime hydraulique du secteur n'est pas suffisant, ce qui nécessite de faire des choix, qui restent à ce jour compliqués.</p>